

IDENTIFICATION DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire</p> <p>Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN de l'Hérault, sous l'autorité fonctionnelle de la proviseure de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département, l'enseignant RLE assure l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous-main de justice.</p> <p>Dans le cadre de la convention signée par les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Justice, il contribue en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des personnes détenues.</p>
	DESCRIPTION DE LA FONCTION	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée - Possibilité d'effectuer l'accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivant sous la supervision du RLE. - Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposition de parcours de formation. - Positionnement des apprenants sur une validation diplômante en concertation avec le RLE : DELF, CFG, DNB, CAP, DAEU... - Participation aux cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme après positionnement de la personne par le test de compétences élémentaires en lecture du français (CELF), de français langue étrangère (FLE) et d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra III, III, et en tutorat sur les niveaux IV et plus. - Participation à la mise en œuvre et la passation des examens du niveau III au niveau VI - Possibilité de prise en charge d'un quartier spécifique de la Maison d'Arrêt en lien avec le RLE - Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR. - Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire si nécessaire en lien avec le RLE.
RECRUTEMENT	CONDITIONS DE RECRUTEMENT	<p>Poste de professeur des écoles / PLP/PLC.</p> <p>A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPASH... ; mais les enseignants qui, sans détenir la certification, justifient d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles, peuvent aussi se voir retenus. Ils seront ensuite accompagnés dans la préparation des certifications qui permettront de reconnaître leurs qualifications.</p> <p>Après une première année d'adaptation à l'emploi, de probation et de confirmation personnelle, validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et le chef d'établissement pénitentiaire, la titularisation pourra être effective à la rentrée de deuxième année sous réserve que le professeur soit titulaire du CAPPEI.</p> <p>Si le professeur n'a pas le CAPPEI, il doit s'engager à le préparer dans les deux années suivant son recrutement, y compris en candidat individuel pour présenter l'examen ou par la VAE.</p> <p>Trois stages d'une semaine d'adaptation à l'emploi sont obligatoires : ENAP Agen : 1 semaine à N – 1 INSEI Suresnes : 1 semaine à N et 1 semaine à N + 1. Les modalités en hybride sont en cours de mise en place ; les stages seront à la fois en présentiel et en distanciel. La nouvelle modalité n'est pas déterminée à ce jour.</p>

RECRUTEMENT	MODALITÉS DE RECRUTEMENT	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire, qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN ET EG pour les PLP, l'IEN ASH chargé d'inspection en milieu pénitentiaire représentant l'Inspecteur d'académie, la directrice de l'UPR et le chef de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction, d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.</p>
CONNAISSANCES ET COMPETENCES	CONNAISSANCES ET COMPETENCES SOUHAITEES	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant compétent et confirmé notamment dans l'enseignement à de grands adolescents relevant des publics à besoins particuliers et/ou dans la formation de publics adultes. <i>(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU, licence...), modulaire (Français Langue Etrangère, lutte contre l'illettrisme...)).</i> - Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires <i>(connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...)</i>. - Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours <i>(offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés)</i> à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur des durées variables <i>(groupes à entrées et sorties permanentes)</i> dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes. - Maîtrise indispensable de l'environnement bureautique et des outils numériques pédagogiques. - Capacité à traiter des éléments statistiques. - Capacité d'organisation et de coordination. - Capacité à travailler en équipe et en partenariats. - Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif. - Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles. - Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelle. - Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté ; appropriation des codes de déontologie
CONDITIONS D'EXERCICE	ORGANISATION DU SERVICE	<p>Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 18 heures sur 36 semaines ou 21 heures sur 36 semaines pour les professeurs des écoles plus 108 heures annualisées en hors face à face (3 heures hebdomadaires).</p> <p>Extension possible du service en heures supplémentaires pour les besoins du service, avec l'accord de l'enseignant et de l'UPR.</p> <p>Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire</p>
	CANDIDATURE	<p>Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner au SDEI de l'Hérault (service départemental de l'école inclusive), si candidature(s) hors département de l'Hérault (l'avis du DASEN du département d'origine et de l'IEN sont à transmettre avec le CV et la lettre de motivation).</p> <p>Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec avis favorables.</p> <p>Les candidatures complètes sont à retourner au SDEI de l'Hérault (service départemental de l'école inclusive) : ce.0342069p@ac-montpellier.fr</p>
	CONTACTS ET INFORMATIONS	<p>Direction départementale de l'Hérault, SDEI :</p> <p>Courriel : ce.0342069p@ac-montpellier.fr</p> <p>Tel : 04.67.91.53.21</p> <p>Provisure UPR Toulouse-Montpellier : angelique.leme@justice.fr</p>